

ÉMAGNY

Après enquête publique

L'élevage de visons aura-t-il l'autorisation de s'agrandir ?

La demande d'exploitation de l'éleveur pour passer de 5 000 à 18 200 visons a reçu un avis favorable du commissaire-enquêteur. La décision finale de la préfecture du Doubs sera rendue dans les prochaines semaines.

Les conclusions du commissaire-enquêteur, Gabriel Laithier, suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 18 avril au 20 mai dernier, ont créé la surprise du côté des associations de défense animale et de l'environnement. "On ne s'y attendait pas", reconnaît Fabien Robert, président de Combactive, "et on se dit, d'après ce qu'il écrit, qu'il n'a strictement pas lu notre rapport." Une étude d'une vingtaine de pages rédigée par le service juridique de Combactive, adossée à une étude de l'association Dignité Animale et un rapport d'un expert indépendant, spécialement mandaté (extérieur à la région), lui avait en effet été remise. "Elle pointe des manquements et le lourd passif de l'éleveur multi-

récidiviste." Ce qui laissait à penser pour ces associations qu'un "ancien colonel de gendarmerie" ne pourrait se prononcer favorablement sur ce dossier. Et d'évoquer les possibles pressions dont il aurait fait l'objet, dénonçant un "avis partial et scandaleux."

"Il est impensable qu'en France, en 2017, l'environnement soit ainsi relégué au second plan face à un élevage intensif source de souffrances intenses pour les animaux, dont les rejets ne sont pas maîtrisés, au bilan carbone désastreux et qui ne profite qu'à

Des menaces comparables "à un cheptel de 70 vaches."

trois personnes", écrivent dans un communiqué Animalter, Dignité animale, Combactive, Humanimo et la S.P.A.

Dans son avis, le commissaire-enquêteur estime, lui, que ce projet de régularisation et d'extension "ne provoque pas d'emballement de pollutions impossibles à maîtriser", ni "ne porte atteinte à l'agriculture." Rappelant au passage que ce dossier est "particulièrement atypique en raison de sa nature et surtout de son histoire mouvementée (N.D.L.R. : avec des condamnations pour non-respect de la réglementation, des appels et mises en conformité)", il juge les menaces à l'adresse de l'environnement comparables "à un cheptel de 70 vaches laitières." Les cinq associations ont posté sur Internet un droit de



Les opposants estiment que le commissaire-enquêteur n'a pas répondu à plusieurs problématiques : consommation d'eau, épandage, mesures en cas d'incendie, transports... (photo Combactive).

réponse pour "éclairer utilement et objectivement" les membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (C.O.D.E.R.S.T.), qui doivent encore se prononcer avant le préfet. Ils envisagent par ailleurs des recours et actions militantes. Fabien Robert craint

lui les dérives éventuelles, comme l'introduction illégale sur site et l'ouverture des cages, "ce qui n'est pas à souhaiter et qui constituerait aussi un grand risque pour l'environnement." Sollicitée, la préfecture n'a pas souhaité s'exprimer pour l'heure. ■

S.G.